

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 février 2015 - 20H00

Présents : M. Mmes MANUBY Didier, MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, ANTUNES Fernand, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, BOUCETTA Mounia, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence et BERTHIER Yannick.

Absents : MM. MAZERON Laurent (procuration à Mme LOBJOIS), DE JESUS José (procuration à Mme COURTADON).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- INTERCOMMUNALITE
- AFFAIRES FONCIERES
- INDEMNITE DE CONSEIL DE LA RECEVEUSE MUNICIPALE
- CAMPING
- SERVICES PUBLICS
- QUESTIONS DIVERSES

IINTERCOMMUNALITE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal des affaires en cours à Manzat-Communauté.
 Gymnase du Collège : des travaux de rénovation sont prévus en raison de leur vétusté.
 Parking de la Maison de la Musique : Manzat-Communauté ne veut pas subventionner les travaux du parking qui jouxte le lotissement. Ils seront réalisés par la Commune.
 Diagnostics d'accessibilité des bâtiments communaux : ils sont exigés par la nouvelle réglementation des établissements recevant du public et seront effectués par Manzat-Communauté pour les Communes membres.
 Garantie d'emprunts : Manzat-Communauté garantira l'emprunt de l'OPHIS pour la réhabilitation des logements de la Croix-Mallet et de la Brousse.
 Voirie intercommunautaire : l'enveloppe financière sera pour 2015 de l'ordre de 1,5 M€, largement augmentée cette année. La commission Voirie de Manzat-Communauté étudie la possibilité éventuelle de bloquer une part fixe de l'ordre de 5 00,00 ou 10 000,00 € par commune afin que celles-ci puissent utiliser ces montants selon leurs besoins.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les propriétés cadastrées :

- AT 724 d'une superficie totale de 7 180 m² vendue 23 500 € par M. et Mme CORDOBA Francisco au profit de M. Sébastien BOYER et Melle Aurélie PRACASTIN.
- AW 267 d'une superficie de 186 m² vendue 2 790 € par M. RODRIGUES Antonino au profit de Mme Marie-Thérèse BARDON.
- AW 266 d'une superficie de 438 m² vendue 6 570 € par M. RODRIGUES Antonino au profit de la SCI LA BROUSSE des Ancizes-Comps.
- Echange des parcelles AW 269 et 271 entre la SCI LA BROUSSE et Mme BARDON, avec versement d'une soulte.

Rachat de la parcelle AM 223 à l'Établissement public foncier – SMAF Auvergne en vue d'une cession : Le Conseil Municipal accepte le rachat par la Commune de l'immeuble cadastré AM 223 en portefeuille au SMAF, pour effectuer une cession en vue d'un projet commercial.

Vente du Bâtiment Perol à Comps : Le Conseil Municipal décide de mettre en vente ce bâtiment et de demander une estimation à un professionnel.

INDEMNITE DE LA RECEVEUSE MUNICIPALE :

Une indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire est accordée à la Receveuse Municipale de la Trésorerie de Manzat au taux de 100%, à compter de l'exercice 2014.

CAMPING :

Suite aux délibérations du 19 décembre 2014 et du 27 janvier 2015, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du Camping Municipal de Comps – Les Fades par Délégation de Service Public pour une durée de 3 ans. Un juriste a été engagé pour effectuer la procédure pour une prestation de 3 264 €. Le Conseil rappelle son objectif de développer le camping, avec une amplitude d'ouverture plus importante en saison et des animations plus nombreuses. M. le Maire informe que la procédure simplifiée de Délégation de Service Public sur 3 ans permet une protection du bien public sans perdre d'argent. Actuellement, le camping occasionne un déficit de 15 000 € sans inclure l'entretien effectué par nos agents.

M. Estier s'interroge sur les investissements à envisager. Ces dernières années, la baisse de fréquentation et les mauvais bilans doivent être pris en compte.

Le Maire a transmis à tous les conseillers le projet de contrat d'affermage proposé par le Cabinet Deves – Martins – Juilles, précisant les dispositions générales, les moyens matériels du service, l'entretien et les travaux, le régime financier... Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 2 voix contre (Mmes Alves et Lonchambon) et 2 abstentions (M. Estier et Berthier) donne son accord sur ce projet de contrat.

SERVICES PUBLICS :

La Poste : Le Maire rappelle une rencontre avec le représentant de la Poste en octobre 2014 qui a eu pour objet de signifier la baisse de fréquentation du bureau de poste de moins de 35% entre 2011 et 2014, ce qui entraînerait une baisse inévitable des horaires d'ouverture.

Cela se traduisait par une réduction des horaires d'ouvertures de l'ordre de 9 heures ramenant le temps d'ouverture de 27h à 18h. ce qui représentait une ouverture de 3 jours/3 jours et demi avec fermeture le samedi.

Une délibération avait été prise en précisant l'avenir de notre Commune en matière d'habitat, logements locatifs et lots à la construction, et en signifiant notre désaccord sur une fermeture aussi importante et surtout le samedi matin.

Pour mémoire, en 2011, une journée complète de fermeture soit 6 heures avait déjà eu lieu le lundi. Une nouvelle rencontre a eu lieu en février 2015 avec le représentant de la Poste et a été évoqué le passage du bureau de La Poste en agence postale communale.

Nous lui avons renouvelé le fait que nous n'avons pas de locaux et d'espace disponible pour réaliser une agence postale (APC) actuellement.

Dans le cadre des projets futurs, nous pourrions envisager, selon les possibilités financières, la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment communal pour une future Mairie mais pas dans l'immédiat.

Une discussion s'est entamée autour de la possibilité de réaliser une éventuelle agence postale à long terme si notre projet immobilier se concrétisait.

Le responsable de La Poste semble ouvert à cette proposition qui permettrait de conserver une amplitude d'ouverture suffisante sans réduction majeure des horaires.

Nous sommes attachés à conserver nos Services Publics. Dans le même temps, si la fréquentation de La Poste diminue, nous devons réfléchir à un maintien en temps et en horaires d'ouvertures maximums pour nos habitants le plus longtemps possible.

Mme Lonchambon demande si les parlementaires sont intervenus auprès de la direction de La Poste. Une lettre a été envoyée à la Députée qui a reçu le responsable et lui a fait part de sa complète désapprobation à vouloir réduire systématiquement les horaires dans les bureaux de Poste.

M. Estier constate une menace à l'encontre du maintien des services publics en milieu rural et de la présence postale indispensable à tous les citoyens. Il demande le maintien de l'ouverture actuelle.

Mme Lonchambon souhaiterait connaître la position du personnel de la Poste et si des actions sont envisagées.

Devant cette situation complexe, le Maire indique les choix possibles : soit un refus total et La Poste reprend ses droits et l'organisation de son service et applique le passage à 18h00, soit le Conseil Municipal se positionne pour un éventuel passage en APC à l'horizon 2019 en ayant conscience que le passage en APC qui s'effectuera malgré tout à échéance plus ou moins longue. Nombre de bureaux dans les communes voisines sont touchés par ces réductions d'horaires et appliquent selon les temps d'ouvertures restants un passage en APC ou Agence commerçants (St Gervais, St Ours, Montaigut, Lapeyrouse, etc...)

La décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux d'assainissement : Le chantier situé Avenue de la Gare a dû être interrompu suite aux intempéries. Il a pu reprendre le 23 février.
- Lotissement les Frênes : Les travaux pourront commencer et bénéficient d'un accord pour l'attribution de subvention par le Sénateur. .
- Réhabilitation de l'ancienne école de Comps : le problème d'humidité constaté dans les sanitaires a été résorbé, le mur asséché sera recouvert de placo. L'avis du SDIS a été sollicité concernant la conformité des portes issues de secours. Il a été constaté également des odeurs nauséabondes dans les toilettes, le plombier sera contacté.
- Mise en conformité du Foyer rural : La demande de permis pour la mise en conformité est en cours. M. Estier en charge du dossier au cours du mandat précédent, donne des explications sur les travaux à réaliser. Ces derniers nécessiteront essentiellement la mise en place des portes coupe-feu, dont l'architecte doit faire une estimation.
- Budget : une réunion aura lieu mi-mars.
- GRDF : Accord est donné pour la signature d'une convention-cadre avec GRDF pour la mise à disposition de bâtiments communaux pour l'hébergement d'équipement de télé relève des compteurs gaz.
- Ressourcerie en Combrailles : Afin de valoriser les déchets, un projet est porté par le Collectif Ressourcerie en Combrailles pour effectuer de la récupération, valorisation et revente. Le collectif recherche un local de stockage dans la Commune.
- Mme Lonchambon a eu connaissance de problèmes intervenus lors des entretiens individuels avec le personnel du CIAS de Manzat-Communauté et souhaiterait avoir des informations, notamment concernant le travail du dimanche et les repos compensateurs. Le Maire prend note et se renseignera auprès des services concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

